

Délibérations de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 045-200067676-20250429-2025_084-DE



Séance du 29 avril 2025

N°2025-084

Objet : Urbanisme- Engagement de principe de la MECDU pour le projet de Sainte Geneviève des Bois

Date de la convocation : 22 avril 2025

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 52 - présents : 46

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Blanche de Castille à Lorry, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Lionel THIERRY, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Madame Christiane FLORES, Monsieur Denis SALIN (suppléant de Monsieur Alexandre DUCARDONNET), Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUILLON, Madame Corinne GERVAIS, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Patrick GOMET, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Sylvain GALOPIN, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur William DESLAIS (suppléant de Monsieur Claude FOUASSIER), Monsieur Loïc REDJDAL, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Madame Bérengère MONTAGUT, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Pascal FERNANDES (supplié par Monsieur Wondwossen KASSA), Madame Magali GOISET, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Daniel LEROY, Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés : Madame Lysiane CHAPUIS (donnant pouvoir à Madame Isabelle ROBINEAU), Madame Mireille SAVAJOLS (donnant pouvoir à Monsieur François JOURDAIN), Madame Véronique CLAUS (donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN), Madame Christèle BEZILLES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET (supplié par Monsieur Denis SALIN), Madame Nathalie BRISSET (donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER), Madame Marion CHAMBON, Madame Maryse TRIPIER, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Claude FOUASSIER (supplié par Monsieur William DESLAIS), Madame Mélusine HARLE (donnant pouvoir à Monsieur André JEAN), Monsieur Wondwossen KASSA (supplié par Monsieur Pascal FERNANDES), Madame Evelyne COUTEAU (donnant pouvoir à Monsieur Joël DAVID).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Madame Isabelle ROBINEAU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-15 ;

Vu le document Cadre de la Chambre d'agriculture du Loiret donnant les caractéristiques des sols compatibles avec l'installation de PV au sol, sans relever du caractère agrivoltaïque ;

Considérant que les projets de centrale photovoltaïque relèvent des constructions et installation d'intérêt général et qu'à ce titre elles sont autorisées en zone A du PLUiH de la 3CFG ;

Considérant que le projet porté par la société KRONOS-SOLAR est un projet dit « compatible » autorisé sur des terrains « incultes » et identifié dans le document cadre de la chambre d'agriculture du Loiret ;

Considérant que pour répondre aux obligations inscrites dans le cahier de l'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), la société KRONOS-SOLAR pourra établir un secteur Npv/Apv soit créé dans le PLUiH,

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025 afin qu'un
Publié le
ID : 045-200067676-20250429-2025_084-DE

SLO

Considérant qu'il présente pour la communauté de communes l'opportunité et l'intérêt de réaliser une déclaration de projet et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour assurer la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Sainte Geneviève des Bois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

1. **D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la 3CFG relative au projet de centrale photovoltaïque porté par la société KRONOS-SOLAR sur la commune de Ste Geneviève des Bois, conformément aux articles L.300-6, L.153-54 à 153-59 du Code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.
2. **DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCOT, la Région, le Département, et les organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13.
3. **D'AUTORISER** le préfet à engager l'enquête publique unique relative d'une part à la demande d'un permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Ste Geneviève des Bois et d'autre part à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUiH de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.
4. **DIT QUE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget
5. **DE DONNER** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.
6. **DE SOLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une DGD Urbanisme pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision allégée.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Isabelle ROBINEAU



Le Président de la Communauté
Albert FEVRIER

